

pédagogie
écoles
ambition
concours

CAP PEUCR

Propreté de l'Environnement Urbain – Collecte et Recyclage

Valérie DEDIEU, IEN-ET SBSSA
Teddy SALIN, Chargé de mission

Programme de la formation

- Lundi 01 février :
 - 8h – 9h : Présentation
 - 9h – 12h : Groupes de travail (atelier)
 - 14h – 16h : Restitution et bilan

Introduction

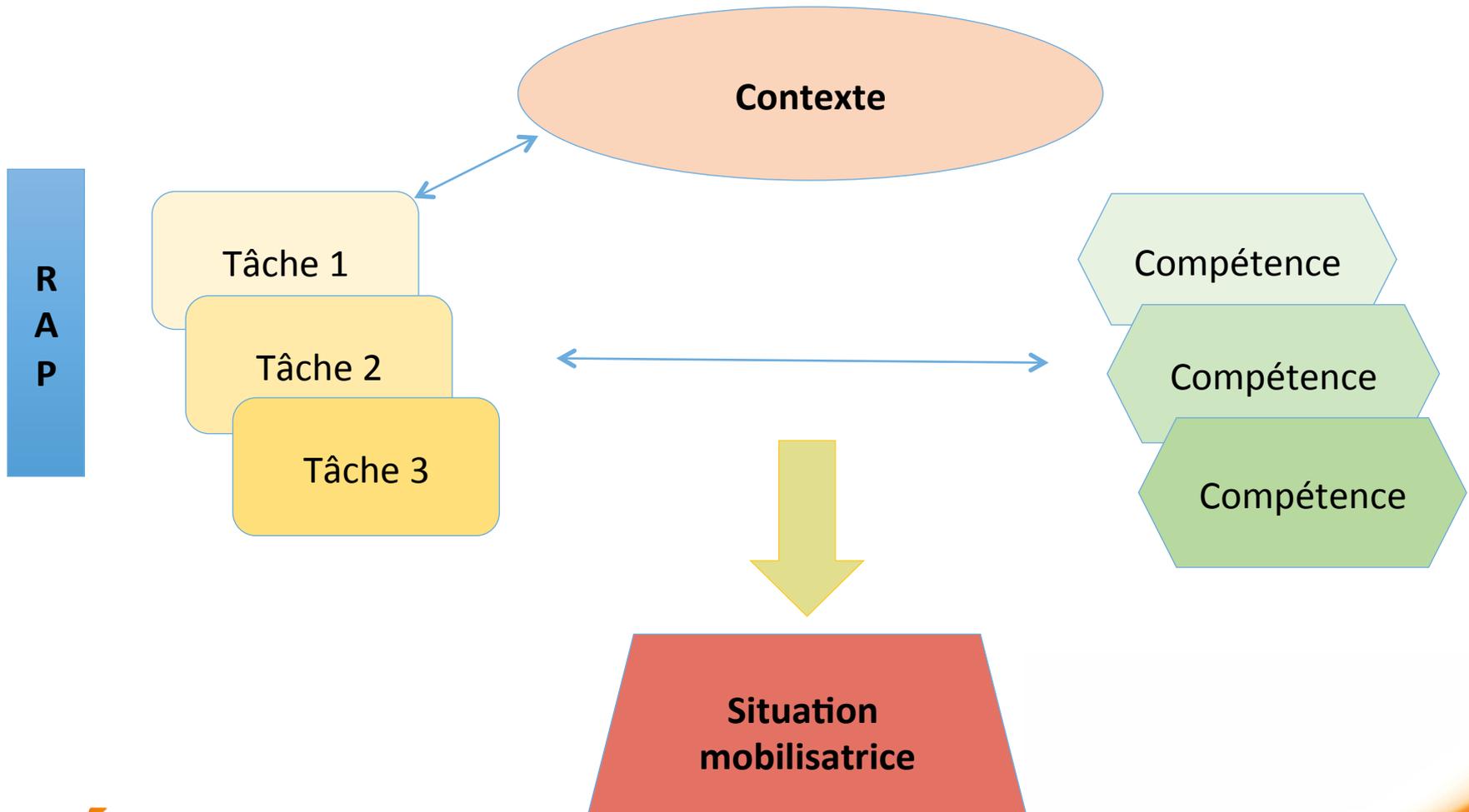
- Arrêté de création du 10-03-2015 paru au JO du 27-03-2015
- Le titulaire du CAP PEUCR peut exercer les emplois suivants :
 - Secteur du nettoyage : agent de nettoyage manuel, agent de nettoyage mécanisé, conducteur d'engins de nettoyage
 - Secteur de la collecte des déchets : agent ou équipier de collecte, conducteur de bennes à ordures ou de déchets industriels, ambassadeur de tri, agent d'accueil et de contrôle de déchetterie, conducteur d'engins de transfert
 - Secteur du traitement et de la valorisation des déchets : agent d'accueil, de pesée, d'enregistrement des déchets, agent de tri, opérateur de démantèlement, opérateur en centre de transit, de regroupement et de tri, conducteur de presses, conducteur de machines nécessaires au traitement des déchets, conducteur d'engins de transfert.

Quelques définitions



- **Compétence** : les définitions sont nombreuses, on en retiendra deux.
 - « un ensemble de savoirs, savoir-faire et comportements organisés en vue d’accomplir une activité de façon adaptée et efficace. » Guide d’élaboration des diplômes professionnels.
 - « Une compétence est une combinaison de connaissances, d’aptitudes (capacités) et d’attitudes appropriées à une situation donnée. » Parlement européen (Cette définition fait référence au socle commun, tout comme pour le référentiel de PSE).
- **Contexte professionnel** : il décrit les conditions dans lesquelles l’élève est placé. Il est le plus proche possible d’une réalité professionnelle et englobe un ensemble d’informations notamment sur : le lieu d’emploi (spécificités...), l’employeur, le type d’activité, caractéristiques des interventions, le nombre de salariés, le statut des salariés.....
 - Le contexte permet à la fois d’introduire les connaissances relatives au milieu professionnel, tout en apportant des informations permettant de recréer la complexité des interactions professionnelles.
 - Le contexte peut être enrichi par des documents : fiches de poste, plan, ... Au cours de la formation, les contextes professionnels se complexifient.
- **Situation professionnelle** : elle correspond à la commande faite à l’élève. Elle lui indique précisément ce qu’on attend de lui et les conditions dans lesquelles il va réaliser la commande
 - La situation professionnelle fournit un ensemble d’informations qui doivent permettre à l’élève après analyse de réaliser la ou les tâches.
 - Les informations apportées dans les situations professionnelles évoluent au fil de la séquence pour permettre à l’élève d’atteindre l’objectif fixé
 - La formulation de la situation professionnelle place l’élève en tant que professionnel ... plutôt qu’en position de stagiaire afin qu’il se projette réellement dans une réalité professionnelle.

L'approche pédagogique par compétences



Comment mettre en œuvre un enseignement contextualisé et transdisciplinaire ?

- Mise en place d'une progression transdisciplinaire (séquences courtes, ...)
- Le lien contexte, savoir faire et savoirs → situation professionnalisante avec une problématique (tâche attendue issue du RAP)
- La nécessité d'aborder progressivement les compétences complexes de certification pour
 - préparer les élèves sur le fond
 - Préparer les élèves sur la forme
 - Construire au fil de la formation les compétences complexes
- La transdisciplinarité :
 - On ne sépare pas pratique et théorie → construire en même temps les savoirs et les savoir faire
 - On mobilise pour la construction de nos compétences les autres champs disciplinaires

Comment mettre en œuvre un enseignement contextualisé et transdisciplinaire ?

La mise en place des évaluations

- Positionnement des élèves.
- Informer les élèves sur les critères d'évaluation.
- Construire les évaluations (auto-, co-, formative ou sommative) en lien avec la certification.
- Les évaluations doivent faire le lien entre savoirs et savoir faire.
- Les évaluations réalisées doivent permettre aux élèves d'identifier les leviers d'amélioration de leurs apprentissages.

Les activités du lieu d'accueil :

- Activités de la structure
 - Usagers
- Activités qui pourront être confiées aux élèves

Les activités de l'élève :

- En lien avec le RAP et les compétences à développer
- Compétences à évaluer

Les PFMP

	2 nd e CAP	1 ^{re} e CAP	Au cours des 2 années de formation	Total
Durée	7 semaines	7 semaines dont une période de 3 semaines consécutives minimum	2 semaines	16 semaines
Lieux	Dans 2 entreprises ou collectivités de secteurs différents chaque année		Organisation des formations spécifiques obligatoires : <ul style="list-style-type: none">- SST- PRAP IBC- CACES- Travail en hauteur, R408- Habilitation non-électricien, fluides frigorigènes	

Les épreuves certificatives



Épreuves		Mise en œuvre	contenu
EP1	Techniques de nettoyage et de propreté urbaine Coef. 4	CCF En centre de formation En Tle	C11, C21, C22, C31, C35, C41, C52 et des savoirs S1.3, S1.4, S2.2 et S2.3 L'épreuve permet de vérifier que l'élève est capable : <ul style="list-style-type: none">- De réaliser l'état des lieux d'un site- D'organiser son activité en tenant compte des contraintes et aléas- De mettre en œuvre des techniques professionnelles de nettoyage et de propreté urbaine- De réaliser des opérations de contrôle, de maintenance
	PSE Coef. 1	CCF En centre de formation 2 situations d'évaluation (fin de 1^{ière} année et terminale)	L'objectif est d'évaluer les compétences de l'élève à : <ul style="list-style-type: none">- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques,- Proposer des mesures de prévention adaptées- Agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

Les épreuves certificatives



Épreuve		Modalités	Contenu
EP2	Techniques de collecte Coef. 3	CCF En PFMP	C32, C34, C43, C53 et des savoirs S1.2, S1.4, S2.1, S2.4 L'épreuve permet de vérifier que l'élève est capable de : <ul style="list-style-type: none">- De prendre connaissance du site, de l'environnement de travail et du type de collecte demandée,- D'appliquer les consignes données : techniques, procédures, sécurité,- D'effectuer les opérations de collecte avec les moyens affectés- D'utiliser les outils de gestion et de suivi des collectes- De rendre compte des opérations effectuées- De mesurer l'impact de son activité sur l'environnement immédiat- De réaliser les opérations d'entretien courant et de maintenance préventive des matériels

Les épreuves certificatives



Épreuve		Modalités	Contenu
EP3	Techniques de traitement / valorisation des déchets Coef. 4	CCF En PFMP Note sur 50	C12, C23, C33, C42 et C51 et les savoirs S1.1, S1.4 et S2.5 La compétence C53 peut être mobilisée dans cette épreuve. L'épreuve permet d'évaluer :
		CCF En centre de formation Note sur 30	<ul style="list-style-type: none">- La maîtrise des gestes techniques- La réalisation des activités dans le respect des procédures- L'application des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement,- La communication professionnelle en interne- La mobilisation des savoirs associés à ces activités

Groupes de travail

- Les grilles de certification et documents d'accompagnement :
 - EP1 : Techniques de nettoyage et de propreté urbaine
 - EP2 : Techniques de collecte
 - EP3 : Techniques de traitement / valorisation des déchets
 - ✧ Situation d'évaluation en PFMP
 - ✧ Situation d'évaluation en centre de formation

Documents d'accompagnement : document présentant l'épreuve pour les enseignants, les tuteurs, les élèves